

**REUNION du Comité Local d'Information et de
Concertation (CLIC) pour le
Plan de Prévention des Risques Technologiques
(PPRT)**

**COMPTE RENDU DE REUNION CLIC
à Vielle-Saint-Girons (40) - DRT
Jeudi 20 Novembre 2008 - 14h30**

Dans le cadre de la création du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques technologiques des établissements DRT/Granel de Castets, Lesperon et Vielle-Saint-Girons, des réunions doivent être mises en place une fois par an. Il s'agit ici de la seconde.

Liste des participants

Gérard SUBSOL :	Président du CLIC – Conseil Général des Landes
Jacques DELPEY :	Sous Préfet des Landes
Gaëtane POLLET :	Préfecture SIDPC
Christian PUGI :	Préfecture SIDPC
Brigitte LAMONTAGNE :	DDE - Chargée études risques PPRT
Nicolas CANUT :	DDE - Chargé études risques
Bernard PIER :	SDIS 40 - Chef de CSP Dax
Prosper CATS :	DRIRE - Chef du Groupe de Subdivision des Landes
Sébastien MOLET :	DRIRE
Nicole NAURY :	DRIRE - Assistante
Marie-Françoise DURAND :	DRIRE - Inspectrice référente
Bernard TRAMBOUZE :	Maire de Vielle-Saint-Girons
Jean-Pierre BEGUERY :	Maire de Castets
Mathieu DUVIGNAC :	Mairie de Lesperon
Jean-PAUL CAMPAGNE :	Conseil municipal de Castets
Marcel PAREILH-PEYROU :	DRT - Directeur QHSE
Serge LAGUIAN :	DRT - Responsable QHSE
Léon KNEPPERS :	DRT Castets - Responsable sécurité
Gilles GAUGEAC :	DRT Granel SA - Responsable sécurité
Serge DUPLANTIER :	DRT Granel SA
Cédric ISO :	DRT - Responsable Production terpènes
Jean-Marc LARREDE :	DRT - Chef équipe maintenance
Philippe DOUCT :	Salarié Granel SA
Philippe MIRANDA :	DRT - Secrétaire
André BRODARD :	Riverain
Jacques JUZAN :	Riverain
Christian LAGOUEYTE :	Riverain
Noëlle SOUDAN :	Riverain

Sont excusés Messieurs **Henri LAFITTE** et **Gérard ROULET**, riverains des DRT de Castets et de Vielle-Saint-Girons.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu CLIC précédent
- Actualités risques sur les différents sites
- Avancement du PPRT de Vielle-Saint-Girons
- Avancement de la synthèse des enjeux
- Calendrier prévisionnel PPRT
- Eléments relatifs aux PPI de DRT Vielle-Saint-Girons
- Questions diverses

Documents associés

- Annexe 1 : Présentation de la société DRT
- Annexe 2 : Plaquette d'information du public sur le risque industriel - DRT
- Annexe 3 : Présentation de la DRIRE – Etat d'avancement du PPRT de DRT Vielle-Saint-Girons
- Annexe 4 : Calendrier prévisionnel PPRT

14h30 – Début de la réunion

Le 20 Novembre 2008 à 14h30, Monsieur **Gérard SUBSOL**, Président du CLIC, ouvre la seconde réunion du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) concernant la société DRT Vielle-Saint-Girons. Il observe la forte participation que la réunion engendre, et remercie plus particulièrement la présence du Sous Préfet des Landes, Monsieur Jacques DELPEY. Il expose ensuite l'ordre du jour

Approbation du compte rendu CLIC précédent

M. Gérard SUBSOL :

S'adressant aux participants de la réunion, il leur demande si des points particuliers sont à relever quant au compte rendu précédent.

Aucun point n'est signifié, **le compte rendu précédent est approuvé.**

Actualités risques sur les différents sites

Monsieur **Marcel PAREILH-PEYROU** expose le sommaire de l'exposé de DRT lors de cette réunion. Il laisse la parole à Monsieur **Serge LAGUIAN**, chargé de présenter le diaporama. La présentation est jointe en annexe 1.

> Les principaux projets de développement

- DRT St-Girons

Une station OPC est en projet. Elle réalisera l'extraction sur végétaux, notamment les écorces de pins maritime et les pépins de raisin. Ce projet est réalisé en deux phases : un démarrage à la fin de l'année 2009, et une fin de montée en puissance fin 2011.

Une augmentation de capacité du Technip III et de Polyterpènes, par la modification des équipements de certains process, est prévue. Ceci permettra d'augmenter la capacité de production (passage de 30000 à 40000 tonnes par an d'essence distillée pour la partie Technip III, et de 8000 à 12000 tonnes par an pour la partie Polyterpènes). Ces projets font l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter, déposées à la préfecture pour le site DRT Castets et qui le sera début décembre 2008 pour le site DRT Saint-Girons.

Un programme pluriannuel d'investissement prévoit la mise en place d'installations de détection de gaz et d'incendie et de protection automatisées au niveau de l'atelier Polyterpènes/Distillation.

Les autres projets sont :

- la mise en place de clapets de pieds de bacs à sécurité feu sur les réservoirs de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie à grosse capacité ;
- la poursuite du programme d'inertage des réservoirs de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie inscrit sur un programme pluriannuel de manière, à terme, à doter toutes les parts de stockage de ces équipements de prévention contre les risques d'explosion de vapeurs inflammables ou d'incendies ;
- la mise en place de protection incendie au niveau des ateliers de production Cuves, Malaxage-Distillation et Grande Colonne (d'ici 2010),
- des essais pilotes qui ont débutés il y a un mois et qui doivent durer 6 mois. Ils concernent l'augmentation de capacité de la station d'épuration afin de pouvoir faire face à l'augmentation de capacité de production et donc d'effluents liquides à traiter.

- DRT Castets

Un point important pour le développement de DRT Castets est l'arrivée de nouvelles synthèses destinées à la parfumerie.

De plus, l'augmentation de capacité de l'activité FIDER (réalisation d'époxydation) est en projet.

Les autres projets sont :

- la poursuite du programme d'inertage des réservoirs de liquides inflammables de 1^{ère} catégorie ;

- la poursuite des travaux de dépollution des sols, suite à un accident environnemental provoqué par la fuite souterraine d'une tuyauterie. L'objectif est de les finaliser à la fin de l'année 2010.

- **Granel**

Deux points sont déjà réalisés à ce jour et font l'objet d'une déclaration en préfecture :

- le passage en continu sur certains ateliers de production, depuis janvier 2008, pour palier les besoins du marché et faire face à la demande,
- le remplacement des anciennes chaudières à fluide caloporteur par une chaudière de nouvelle génération, économisant de l'énergie (butane) et réduisant les émissions de gaz à effet de serre

- **Impact de ces projets**

Tout d'abord en terme de sécurité, les études de danger montrent qu'il n'y aura pas d'augmentation du niveau de risque sur les sites, pas d'incidence sur la gravité des phénomènes dangereux, et pas de nouveaux phénomènes dangereux. De plus, une présence humaine sur l'usine Granel est désormais prévue les week-ends et Jours Fériés.

Ensuite, au sujet de l'impact environnemental : l'augmentation de certaines capacités de production sur les sites entraînera l'augmentation des flux de rejets aqueux à traiter sur la station d'épuration de DRT Saint-Girons. C'est pourquoi les essais sur pilote en cours devront permettre à terme, moyennant des modifications du process biologique actuel, de doubler la capacité d'épuration, de réduire la production de boues d'épuration et de réduire la consommation énergétique.

En ce qui concerne les rejets gazeux et les déchets, il n'y aura pas d'augmentation significative.

Enfin, sur le plan social : ces projets ont une incidence significative sur l'emploi puisque le site de Granel a augmenté ses effectifs de 12 personnes et le site de DRT Castets augmentera à terme ses effectifs de 11 personnes (niveau opérateur).

➤ **Les incidents passés depuis la dernière réunion**

Un incident est survenu sur le site de DRT Castets le 29 février 2008.

En effet, un dégagement gazeux de produits chlorés s'est produit suite à une montée en pression dans un réacteur. Toutefois, cet incident n'a eu aucune conséquence humaine et environnementale du fait du bon fonctionnement des mesures et des plans d'opération interne (mise en place de rideaux d'eau pour absorber les gaz s'échappant de cet atelier).

Depuis, une étude en laboratoire a montré qu'il fallait réviser l'analyse de risques du procédé. Cette analyse a été modifiée, ainsi que les conditions du mode opératoire.

➤ **La plaquette d'information des populations**

Cette plaquette (voir annexe 2) a été élaborée en partenariat avec les services de l'état (SIDPC, DRIRE...) et a été mise en consultation du public dans le cadre de la validation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de DRT Saint-Girons et de Granel.

Elle sera diffusée à toute la population incluse dans le périmètre de sécurité du PPI de Saint-Girons et élargie à titre d'information à l'ensemble des habitants du bourg de St Girons. La distribution se fera la première semaine du mois de décembre 2008 en perspective de l'exercice PPI qui se déroulera courant décembre de la même année.

Aujourd'hui, deux PPI ont été retenus, celui de Saint-Girons et de celui de Granel. Les risques d'accidents majeurs retenus dans ces PPI sont : l'émission gazeuse toxique par le trifluorure de bore (BF₃) et le phénomène de *Boil Over* sur DRT Saint-Girons, et le phénomène de *bleve* sur Granel.

Le PPI de DRT Castets est en cours. Le scénario d'accidents majeurs qui va être retenu semble être celui d'une émission gazeuse toxique d'acide chlorhydrique (HCl).

Le déclenchement d'un PPI passe par le biais d'un moyen d'alerte de la population. Une nouvelle sirène d'alerte des populations sera mise en place, en plus de celle destinée à prévenir le personnel présent sur place. Elle sera opérationnelle à compter du 3 décembre 2008

➤ **L'exercice PPI**

L'exercice PPI est déclenché sous la responsabilité de Monsieur le Préfet.

Un exercice est programmé pour le mois de décembre 2008 sur DRT Saint-Girons. Un scénario accidentel majeur a été élaboré par un groupe de travail désigné par la Préfecture des Landes : SIDPC, SDIS, Gendarmerie, SAMU, DRIRE, DDE et l'Exploitant.

Le but de l'opération est de tester le Plan d'Opération Interne (POI) déployé par l'exploitant, ainsi que le Plan Particulier d'Intervention (PPI) déployé par les secours publics sous l'autorité de Monsieur le Préfet.

L'objectif de ce PPI est d'abord de protéger la population riveraine, puis l'environnement.

Commentaires

M. André BRODARD :

Il revient sur les propos développés lors de l'exposé au sujet de l'accident ayant contaminé la nappe phréatique. Il souhaite alors connaître l'importance de la surface de la nappe polluée à l'extérieur de l'usine.

M. Serge LAGUIAN :

Il lui affirme qu'aucune pollution ne s'est diffusée à l'extérieur de l'usine. Il précise que le site de Castets dispose d'une vingtaine de piézomètre de contrôle en aval hydraulique de l'usine, et d'un piézomètre de référence situé en amont hydraulique du site. Il confirme à nouveau qu'à ce jour « toute la pollution des sols et la pollution de la nappe phréatique a été entièrement contenue sur le site ». En effet, quatre forages ont été mis en place pour permettre le relevage de l'eau de la nappe phréatique afin de la traiter sur des filtres à charbon actif.

M. Jean-Pierre BEGUERY :

S'adressant à Monsieur LAGUIAN, il rappelle les chiffres que celui-ci avait indiqué quant à l'augmentation de la capacité de production de térébenthine, à savoir le passage de 30000 à 40000 tonnes par an, soit une augmentation de 25%. Il s'interroge alors sur le trafic poids lourds entre Castets et Saint-Girons, et demande si lui aussi va augmenter de 25%.

M. Serge LAGUIAN :

Il fait alors référence à l'étude d'impact qui a été réalisée et confirme bien que le trafic de camion sera un peu plus important qu'aujourd'hui.

M. Jean-Pierre BEGUERY :

Précisant qu'un projet de déviation des poids lourds est à l'étude à Castets, il souhaiterait ainsi qu'une attention particulière soit portée à cet itinéraire qui éviterait la traversée du bourg de Castets et l'exposition des populations à un risque quelconque.

M. Marcel PAREILH-PEYROU :

Il comprend et partage tout à fait le souci de Monsieur BEGUERY.

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle souhaite revenir sur le développement des différents sites et sur la montée en puissance de leur production, et fait remarquer que l'évolution des émissions polluantes ira dans le même sens. Elle s'interroge alors sur la quantité d'émissions polluantes (notamment les Composés Organiques Volatils, COV) qui sera produite, et sur les conséquences et les impacts pour la population. Elle poursuit en disant que les effets sont traduits à moyen et à long terme. Elle souhaiterait alors connaître les moyens et les mesures compensatoires susceptibles d'être mis en œuvre pour diminuer ces émissions. Enfin, elle fait part de sa préoccupation en ce qui concerne l'augmentation du trafic poids lourds et insiste sur les rejets polluants que certains citoyens traduisent par des odeurs.

M. Jacques DELPEY :

Souhaitant alors recadrer la réunion, il précise que l'objet de la réunion est de discuter de risques immédiats en cas d'accident et des efforts à faire pour les limiter, et non des conditions d'exploitation qui font l'objet d'arrêtés préfectoraux, ou plus exactement, ici, de projets d'arrêtés préfectoraux soumis à une procédure particulière avec enquête publique. Il demande cependant à l'exploitant de répondre à ces questions aussi clairement qu'il le peut.

M. Serge LAGUIAN :

Il souligne que ce dossier est bien soumis à enquête publique. L'étude d'impact est donc consultable dans les prochains jours en mairie. Tous les moyens qui seront mis en œuvre pour limiter l'impact environnemental y sont donc développés. En ce qui concerne les émissions de gaz, il tient à préciser que leur quantité est en diminution depuis quelques années et cela malgré les augmentations de capacité. Il ajoute que les procédés qui vont faire l'objet d'augmentation de capacité seront accompagnés d'équipements complémentaires dont leur rôle sera de piéger à la source les COV. En termes d'impacts sanitaires, il précise que les sites ne présentent pas de solvants cancérigènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction avérés : « Nous n'avons pas de produits CMR (cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) révélés sur le site ». Il rajoute que des études ont été réalisées par le cabinet Bertin sur la partie volet sanitaire pour les sites de Castets et de Saint-Girons. Ces études ont démontré que les rejets sont sans conséquence sur la santé des populations riveraines. Monsieur LAGUIAN conclut en clarifiant un point : une odeur nauséabonde ne signifie pas qu'il y a toxicité.

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle la remercie pour ses réponses. Soucieuse de la santé publique, elle souligne la transparence dont l'exploitant doit faire preuve, et plus particulièrement au niveau des émissions gazeuses.

M. Jacques DELPEY :

Il insiste sur le fait que ce sujet n'est pas ici à traiter. Il répète que les thèmes à aborder lors de ce CLIC sont les risques immédiats en cas d'accident.

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle intervient en félicitant le travail qui a été fait dans la réalisation de la plaquette qu'elle trouve de très bonne qualité. Elle précise l'importance de celle-ci, en particulier aux niveaux des consignes à suivre en cas d'accident.

Avancement du PPRT de Vielle-Saint-Girons

Monsieur **Sébastien MOLET** prend la parole afin de présenter l'avancement du PPRT de Vielle-Saint-Girons. La présentation est jointe en annexe 3.

➤ **Rappel du contexte et de la méthode de travail**

Le CLIC traite des trois sites Seveso de Vielle-Saint-Girons, de Castets et de Granel Lesperon. Chaque site nécessite un PPRT.

La démarche PPRT consiste en la gestion de l'urbanisation autour des sites Seveso tout en réduisant les risques à la source après avoir sélectionné les phénomènes dangereux. Pour mener cette démarche, les études réalisées par les exploitants doivent : identifier de façon complète les phénomènes dangereux du site, évaluer les conséquences en termes d'effets, évaluer la probabilité et la gravité des phénomènes (population touchée).

Toutes ces données permettent alors d'orienter les mesures de maîtrise des risques complémentaires à mettre en place.

Un périmètre d'étude du PPRT peut alors être établi. Dans ce périmètre, les aléas (couple probabilité, intensité) seront déterminés ainsi que les enjeux (population potentiellement exposée). Ces données permettront de définir, en association avec les élus et avec le CLIC, les modalités d'urbanisation future et la gestion de l'urbanisation existante (expropriation, délaissement, renforcement du bâti).

➤ **Périmètre d'étude du PPRT et modalités de concertation - DRT Vielle-Saint-Girons**

Pour le cas de Vielle-Saint-Girons, les dernières études de dangers datent de mars 2005 et ont été complétées en 2007 et été 2008.

Près de 70 phénomènes dangereux ont été identifiés, modélisés et cotés en probabilité.

Le PPRT de Vielle-Saint-Girons a été prescrit le 30 mai 2008, ainsi que des modalités de concertation. Dans l'arrêté préfectoral de prescriptions, sont disponibles des documents accessibles au public via la mairie de Vielle-Saint-Girons et le site internet de la DRIRE. Ces documents sont : l'arrêté de prescriptions, le rapport de la DRIRE qui a lancé la prescription du PPRT, la carte du périmètre d'étude. La carte d'aléas (combinaison entre les effets et la probabilité) produite par la DRIRE et celle des enjeux (habitats, activités sur le périmètre du PPRT) réalisée par la DDE viendront compléter ces documents.

Une réunion publique d'information est prévue dans la commune. Elle sera planifiée en fonction de l'avancement du règlement du PPRT, et concernera les modalités qui seront appliquées concrètement.

Dans la suite des modalités de concertation, le règlement du PPRT consistera à réunir un groupe projet, groupe de travail restreint composé de l'exploitant DRT, la mairie de Vielle-Saint-Girons, la communauté de communes du canton de Castets, le président du CLIC, et un membre du collège riverains. Ce groupe projet va permettre d'élaborer le PPRT, à savoir son règlement précis concernant toutes interdictions, restrictions, prescriptions à l'intérieur du périmètre.

➤ **Avancement du travail sur l'aléa - DRT Vielle-Saint**

Le travail en cours par la DRIRE est de consolider les effets et les probabilités des phénomènes dangereux à partir de l'étude de dangers de l'exploitant.

Une particularité ressort lors de cette étude : la cinétique des *boil over* retenus pour le PPRT. Il est important de savoir si cette cinétique est lente ou rapide, une cinétique lente étant le cas où les personnes exposées peuvent être protégées le temps que la situation se déclenche.

Actuellement, les temps de déclenchement des *boil over* du site DRT sont de 5h à 26h en fonction du remplissage du bac. La position actuelle d'étude est de considérer que les *boil over* les plus longs sont lents. Cette étape sera validée dans le cadre d'un exercice de PPI.

La carte d'aléa provisoire montre que les surfaces sujettes à expropriation et délaissement sont très faibles. L'avancement du travail sur l'aléa précisera cela plus tard.

➤ **Poursuite de la démarche**

La poursuite de la démarche précisera la carte de l'aléa en validant la cinétique appropriée. Au final, un arrêté complémentaire actant les barrières de sécurité à mettre en œuvre pour le PPRT sera mis en place en s'appuyant de la carte d'aléa validée.

Le groupe projet devra ensuite préparer le règlement du PPRT.

Commentaires

Mme Noëlle SOUDAN :

S'adressant à Monsieur MOLET, elle souhaite savoir si le périmètre du PPRT correspond à celui déterminé dans l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2006 et s'il se superpose avec la zone du PPI.

M. Sébastien MOLET :

Il lui explique qu'il y a bien une correspondance entre tous ces périmètres. Il précise également que 2 ans après l'arrêté de décembre 2006, des éléments nouveaux (connaissances scientifiques, règles des arrêtés ministériels) sont venus compléter l'étude de dangers du PPRT. Le périmètre tend donc à évoluer. Au final, c'est le PPRT qui va permettre les décisions en termes de maîtrise de l'urbanisation.

M. Serge LAGUIAN

Il confirme qu'il y a eu des ajustements et qu'il y en aura toujours.

M. Sébastien MOLET :

Il ajoute qu'une fois le PPRT approuvé, il vaut servitude d'utilité publique.

M. Jean-Pierre BEGUERY :

Il intervient ensuite au sujet des deux industries Seveso situées côte à côte à Castets. Il veut ainsi savoir s'il ne serait pas plus logique de faire un PPRT pour l'ensemble des deux industries plutôt qu'un chacun.

M. Sébastien MOLET :

Il précise que réglementairement, un PPRT doit être réalisé pour un Seveso seuil haut. C'est le cas de DRT Vielle-Saint-Girons. Et c'est le cas pour DRT Castets, classé Seveso seuil haut également. Mais à Castets, l'industrie située à côté de DRT, Firmenich, est classée seuil bas et ne nécessite donc pas de PPRT.

M. Jean-Pierre BEGUERY :

Il souligne qu'en cas d'accident sur l'une des entreprises, une conséquence est probable sur l'autre de par leur proximité. De ce fait, il aurait plutôt tendance à penser qu'un PPRT devrait être réalisé pour l'ensemble des deux sites.

M. Sébastien MOLET :

Il répète que réglementairement, Firmenich, de part sa classification seuil bas, n'est pas soumise à un PPRT. Mais à titre d'information, il ajoute que lorsque deux industries Seveso seuil haut sont côte à côte, il arrive de regrouper les PPRT en un seul. De plus, il précise que les effets dominos entre deux industries sont étudiés et apparaissent dans les études de dangers de chacune d'elles.

Il aborde ensuite la question de la composition du groupe projet. Elle concerne plus précisément le choix d'un membre du collège riverains qui intégrera ce groupe. **Mme Noëlle SOUDAN** est la seule à postuler. Elle représentera alors le collège riverains dans le groupe projet.

Avancement de la synthèse des enjeux

Madame **Brigitte LAMONTAGNE** présente le travail effectué par la DDE en ce qui concerne la synthèse des enjeux dans le cadre du PPRT de la société DRT.

Elle explique que le travail a été effectué à partir du périmètre transmis par la DRIRE qui a été annexé à l'arrêté préfectoral du 30 mai 2008.

Une enquête de terrain a été effectuée en juin 2008 afin de repérer les types d'habitations et d'établissements publics. Ces éléments ont été intégrés à la carte des enjeux et figureront dans le dossier soumis à enquête. Ils serviront aussi à la mise en œuvre du PPI afin de comptabiliser les personnes à évacuer. Les informations ont été récupérées par Monsieur le Maire de Vielle-Saint-Girons.

La carte des enjeux a été établie et va pouvoir être affichée en mairie.

Commentaires

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle souhaite connaître les lotissements et bâtiments publics situés à l'intérieur du périmètre.

M. Bernard TRAMBOUZE :

Il lui répond que la carte est disponible en mairie.

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle s'interroge ensuite sur la présence ou non d'une zone tampon, zone créée à l'extérieur du périmètre du PPRT pour éviter une surexposition des populations à un risque. Cela en partant du postulat selon lequel le périmètre pouvait augmenter.

Mme Brigitte LAMONTAGNE :

Elle précise que le périmètre est évalué avec une diminution du risque à la source selon l'étude de dangers. Si une modification de ces risques a lieu, il devrait y avoir un arrêté préfectoral modificatif au niveau du PPRT et à ce moment là, il serait possible de faire des investigations complémentaires. Pour le moment, il s'agit d'un état des lieux tel qu'il existe aujourd'hui.

M. Sébastien MOLET :

Il ajoute qu'une extension du site DRT de Vielle-Saint-Girons n'a pas vocation à être traitée dans le PPRT. Le PPRT est réalisé pour gérer et régler des situations existantes posant problème. Une fois qu'il sera validé, le PPRT règlera des questions sur

l'urbanisation existante (expropriations, délaissements) et interdira un certain nombre de développement d'urbanisation futur.

Donc, un nouveau projet de DRT devra être compatible avec le PPRT et l'urbanisation existante. Il devra, le cas échéant, faire l'objet de servitudes d'utilité publique propre au projet.

Mme Brigitte LAMONTAGNE :

Elle complète les propos de Monsieur MOLET en signifiant que le travail de rédaction du PPRT s'appuiera sur le document d'urbanisme afin de voir les zones qui vont être à urbaniser et limiter les droits à construire sur certaines zones.

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle constate que tout cela n'avait pas été dit clairement à la population.

Mme Brigitte LAMONTAGNE :

Elle lui répète : « Le PPRT vaut servitude, il s'impose donc aux documents d'urbanisme. Donc on peut avoir des zones qui ne seront pas ouverte à l'urbanisation dans le futur. »

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle demande comment vont se dérouler les expropriations.

M. Jacques DELPEY

Intervenant pour clarifier certains points, il explique que depuis des années, dès que DRT a un projet et que celui-ci a une quelconque incidence sur l'extérieur de son périmètre, DRT est autorisé ou pas à le mettre en œuvre. Il insiste sur le fait que le PPRT va figer un certain nombre d'éléments et qu'il interdira la résidence de population dans certaines zones, d'où la possible expropriation dans certains cas. Il ajoute qu'il y aura une seconde zone ou il sera stipulé que le nombre d'habitants ne pourra plus augmenter, mais qu'en revanche, certaines activités seront possibles (piscines, abris de jardin...). Une troisième zone complètera les deux premières. Des précautions spécifiques aux constructions y seront prises (double vitrage, pare feu...). Enfin une dernière zone sera mise en place, à l'intérieure de laquelle un devoir d'information, au sujet du PPRT, de la part des notaires lors des cessions, sera réalisé.

Il précise que le PPRT fait office de « supra document » d'urbanisme. Il poursuit en disant que si des expropriations doivent être faites, elles se feront après un dialogue entre l'opérateur et les personnes concernées, ou par l'intervention de la puissance publique si nécessaire. Il termine sur le fait que le POS réglemente surement déjà l'interdiction imposé à DRT Vielle-Saint-Girons de faire certaines choses s'il y a incidence sur les populations alentours. Et il ajoute que les règlements ont évolués, et que le PPRT prendra en compte ces changements.

Calendrier prévisionnel PPRT

Monsieur **Sébastien MOLET** prend à nouveau la parole pour présenter le calendrier prévisionnel 2009 du PPRT sur Vielle-Saint-Girons.

Le planning est fourni en Annexe 4.

Il s'agit d'un planning prévisionnel, il pourra être ajusté en fonction de l'avancement.

Éléments relatifs aux PPI de DRT Vielle-Saint-Girons

M. Jacques DELPEY :

Avant de laisser la parole à Madame Gaëtane POLLET, chargée de présenter les éléments relatifs aux PPI de DRT Vielle-Saint-Girons, il tient à apporter un commentaire général sur les exercices du PPI. Il souligne que la date et l'incident retenu seront connus assez tôt. Cet exercice sera donc assez simple au regard de celui qui sera réalisé dans 2 ou 3 ans, où, cette fois là, l'exercice sera impromptu avec un incident majeur.

Il souhaite qu'à travers cet exercice les populations comprennent de quoi il est question. Il tient notamment à préciser que les gens doivent intégrer en mémoire les informations inscrites sur la plaquette, car il affirme que, par expérience, celle-ci est vouée à disparaître. Il souhaite également par cet exercice que la sonnerie PPI soit connue de tous. Enfin, il fait remarquer que cet exercice doit aussi servir à faire comprendre qu'il est possible de vivre à Vielle-Saint-Girons sans être menacé, sans craindre tous les jours pour sa vie et que les citoyens soient convaincus que l'entreprise et tous les services publics autour sont là pour faire face au moindre soucis.

Il souligne que les systèmes de réaction ont fonctionné convenablement lors de l'incident à DRT Castets. Mais il entend qu'il convient tout de même de limiter au maximum les risques.

Mme Gaëtane POLLET :

Elle précise ensuite que le PPI est un plan d'intervention pour assurer la protection des populations et qu'il n'a pas d'incidence en matière d'urbanisme contrairement au PPRT. Elle ajoute que les PPI de DRT Vielle-Saint-Girons et de Lesperon ont été mis en consultation au mois de février 2008. En ce qui concerne celui de DRT Castets les services du SIDPC sont en train d'élaborer le PPI, il devrait être approuvé en 2009. Elle souligne que les deux PPI de Vielle-Saint-Girons et de Lesperon ont été approuvés le 15 avril 2008. Concernant la consultation, elle rapporte que les observations formulées ont été prises en compte pour modifier le plan.

Elle expose que l'exercice se déroulera, à priori, au mois de décembre, vraisemblablement sur un scénario *boil over*. Cet exercice sera précédé d'une réunion d'information le 27 novembre à 18h30, programmée en accord avec Monsieur de Maire de Vielle-Saint-Girons. Cette réunion exposera le PPI aux populations et rappellera les consignes de comportement et les signaux d'alerte tels qu'ils figurent dans la plaquette. Précisant que l'information concernant la réunion a débuté auprès de la population, elle invite d'ailleurs les membres de la réunion du CLIC à faire transmettre cette information. Elle ajoute que le signal d'alerte est un signal national qui s'impose pour tout les PPI, qu'ils soient chimiques ou radiologiques. Elle poursuit en disant que le jour de l'exercice du PPI, cette sirène sera activée et fera donc partie de la convention de jeu de l'exercice. Concernant le document PPI, elle signale que le scénario retenu est celui d'un accident toxique, à savoir la dispersion de trifluorure de bore sur un périmètre de 495 mètres. Le document PPI sera complété sur la partie *boil over* en fonction des enseignements de l'exercice du mois de décembre.

Commentaires

Mme Noëlle SOUDAN :

Elle intervient concernant la consultation qui avait été faite en février. Elle fait remarquer que le dossier était très bien présenté et argumenté, accessible à tout le monde et que l'information a ainsi pu être transmise à la population.

Mme Gaëtane POLLET :

Elle ajoute un complément d'information en signalant que, tout comme les études de dangers évoluant pour la DRIRE, les réglementations de la préfecture évoluent également. Elle précise que les textes des consultations sur les PPI remontent à environ deux ans, et qu'avant il n'y avait pas de procédure de consultation obligatoire.

M. Jacques DELPEY :

Il ajoute que l'exercice est important dans le sens où si la préfecture s'aperçoit qu'elle s'est trompée, elle pourra le modifier.

Conclusion

Plus aucun commentaire n'est ajouté. Monsieur **Gérard SUBSOL** tient à remercier les participants à la réunion, en particulier l'exploitant pour la présentation de sa structure. Il souligne l'objectif de la réunion qui est d'informer, de se concerter, tout ceci avec transparence. Il poursuit en précisant le but de l'exercice PPI, à savoir de mettre en évidence des problèmes et de les corriger par rapport aux moyens mis en œuvre.



Il rajoute qu'il est conscient de la difficulté d'informer la population. Mais, s'adressant à l'assemblée, Monsieur SUBSOL pense que tous les acteurs de cette réunion sont à même de répondre aux interrogations et aux suggestions de la population.

Monsieur SUBSOL conclut en remerciant tout le monde de leur attention.

16h30 – Clôture de la réunion

Annexe 1

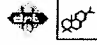

Présentation de la société DRT

**REUNION DU COMITE LOCAL
D'INFORMATION ET DE
CONCERTATION (C.L.I.C)**



**DRT VIELLE-SAINT-GIRONS
DRT CASTETS
GRANEL LESPERON**

Le 20 Novembre 2008 – Vielle St-Girons






SOMMAIRE

- Les principaux projets de développements
- Les incidents passés depuis la dernière réunion
- La plaquette d'information des populations
- L'exercice PPI

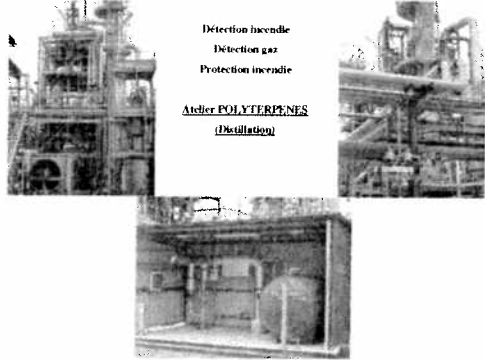





- Les principaux projets de développements
 - DRT ST GIRONS :
 - Station OPC (en 2 phases : Fin 2009-2011)
 - Augmentations de capacité du Technip III (modification des internes de colonnes de distillation) et de Polyterpènes (modification de certains équipements du process)
 - Protection incendie automatisée de l'atelier Polyterpènes/Distillation + détection gaz et double détection incendie
 - Autres projets HSE : Mise en place de clapets de pieds de bacs à sécurité feu sur les réservoirs de liquides inflammables de 1ère catégorie et d'une capacité supérieure à 500 m³ (1000 m³ auparavant), poursuite du programme d'inertage des réservoirs de liquides inflammables de 1ère catégorie, protection incendie des ateliers de production Cuves, Malaxage-Distillation et Gdes Colonnes, essais sur pilote industriel pour l'augmentation de capacité de la station d'épuration (durée : 6 mois).

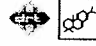




Détection incendie
Détection gaz
Protection incendie



Atelier POLYTERPÈNES
(Distillation)

- DRT CASTETS :
 - Nouvelles synthèses destinées à la parfumerie (bases santalées)
 - Augmentations de capacité de l'activité FIDER – Agrandissement du bâtiment de l'unité 3
 - Autres projets HSE : Poursuite du programme d'inertage des réservoirs de liquides inflammables de 1ère catégorie
 - Point sur les travaux de dépollution des sols : passage sur un traitement par voie biologique sur la fin de l'année 2008. Prévisionnel de fin de dépollution : fin 2010.






- GRANEL :
 - Passage en continu sur certains ateliers de production depuis janvier 2008
 - Remplacement des anciennes chaudières à fluide caloporteur par une chaudière de nouvelle génération => économie d'énergie (butane), réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'amélioration du rendement énergétique de l'installation. Rendement actuel > 90%.



 

Impact de ces projets :

- Sécurité :
Pas d'augmentation du niveau de risque sur nos sites, pas d'incidence sur la gravité des phénomènes dangereux identifiés dans les études des dangers précédentes, pas de nouveaux phénomènes dangereux identifiés.
Présence humaine sur l'usine GRANEL les week-ends et Jours Fériés.
- Environnement :
L'augmentation de certaines capacités de production sur les sites entrainera l'augmentation des flux de rejets aqueux à traiter sur la station d'épuration de DRT ST GIRONS ; les essais sur pilote en cours devront permettre à terme, moyennant des modifications du process biologique actuel, de doubler la capacité d'épuration.
Pas d'augmentation significative des rejets gazeux et des déchets.

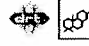

 

- Social :
Ces projets ont une incidence significative sur l'emploi puisque le site de GRANEL a augmenté ses effectifs de 12 personnes et le site de DRT Castets augmentera à terme ses effectifs de 11 personnes (niveau opérateur) .

- Les incidents passés depuis la dernière réunion

Le 29 février 2008 : DRT Castets
Dégagement gazeux de produits chlorés dû à une montée en pression dans un réacteur. Sans conséquence humaine et environnementale.
Synthèse réalisée depuis plus de 15 ans
Réaction terminée. Produit intermédiaire en attente et sous inertage d'azote.
Ce produit était considéré à l'issue des études laboratoire, comme stable jusqu'à une température de 200°C et à pression atmosphérique.
Cause : Suite à des travaux sur le groupe froid, le refroidissement sur le réacteur n'était plus opérationnel et une décomposition s'est amorcée du fait du confinement du milieu (inertage à l'azote).
Actions correctives : Etudes laboratoire confiée à SME (laboratoire expert), révision de l'analyse des risques du procédé, modification du mode opératoire, suppression de l'inertage en surpression, limitation de la durée de mise en attente...etc.



 

- La plaquette d'information des populations



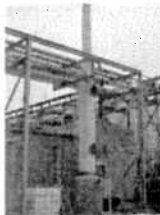
- Elaborée en partenariat avec les services de l'état (SIDPC, DRIRE...) et mise en consultation du public dans le cadre de la validation du Plan Particulier d'Intervention de DRT St Girons et de GRANEL.



Plaquette PPI

- Diffusion à toute la population incluse dans le périmètre de sécurité du P.P.I de St Girons et élargie à titre d'information à l'ensemble des habitants du bourg de St Girons : 1ère semaine de décembre 2008.
- Rappel des risques d'accidents majeurs retenus dans les P.P.I :
 - ◊ Emission gazeuse toxique (BF3) et Boil Over sur DRT St Girons
 - ◊ Blevé (Butane) sur GRANEL.
 - ◊ Emission gazeuse toxique (HCl) sur DRT Castets (en projet)
- Une nouvelle sirène P.P.I d'alerte des populations opérationnelle à compter du 03 décembre 2008 (essais le 1er mercredi de chaque mois)

Sphères de BF3 gazeux








 

- L'exercice P.P.I

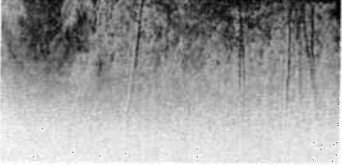
Sous la responsabilité de Mr le Préfet

- Exercice programmé le 18 décembre 2008 sur DRT St Girons
- Un scénario accidentel majeur élaboré par un groupe de travail désigné par la Préfecture des Landes : SIDPC, SDIS, Gendarmerie, SAMU, DRIRE, DDE et Exploitant et destiné à tester :
 - le P.O.I : déployé par l'exploitant
 - le P.P.I : dispositif de protection des populations riveraines et/ou de l'Environnement et déployé par les secours publics sous l'autorité de Mr le Préfet.



Merci de votre attention

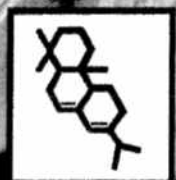


Plaquette d'information
du public
sur le risque industriel DRT



D.R.T. Vielle-Saint-Girons

D.R.T. Castets



Granel S.A.S. Lesperon

**PLAQUETTE
D'INFORMATION
DU PUBLIC SUR LE
RISQUE INDUSTRIEL**



D.R.T ou l'étonnante chimie du pin

Site de
Vielle-Saint-Girons

Des générations d'hommes de caractère ont fait de cette terre marécageuse du sud-ouest de la France la plus grande forêt artificielle d'Europe. En 1932, les D.R.T. ont entrepris l'exploitation de cette nouvelle richesse naturelle en valorisant la colophane et l'essence de térébenthine extraites de la résine du pin maritime et de différentes autres espèces de pins.

D.R.T. c'est l'histoire d'une entreprise landaise qui a su, en quelques décennies, donner à son activité une dimension internationale en constituant un solide et remarquable réseau international d'approvisionnement en matières premières en partageant avec ses fournisseurs gemmeurs et papetiers l'engagement de l'exploitation raisonnée des forêts.

D.R.T. exploite sur ses sites de Vielle-Saint-Girons et de Castets d'importantes installations de distillation, de transformation et de synthèse de produits chimiques à base de colophane, d'essence de térébenthine et de sous-produits de papeteries.

D.R.T. c'est plus de 800 collaborateurs dont 650 en France. Le siège social, situé à Dax, compte 50 personnes tandis

que le site historique de Vielle-Saint-Girons emploie 370 personnes dont près de 190 travaillant en continu. Les laboratoires de recherche et de développement dans le domaine des résines sont implantés sur ce site.

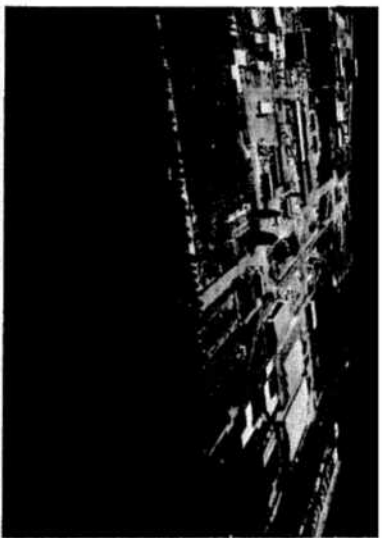
LES PRODUITS

La production de l'ensemble des ateliers est de l'ordre de 65 000 tonnes par an et comprend plus de 250 types de produits :

- carbures et alcools terpéniques,
- résines polyterpéniques,
- résines terpène-phénoliques,
- résines en dispersion aqueuse,
- colophanes transformées,
- acides gras,
- produits d'extraction de matière végétale.

LES APPLICATIONS

Les produits D.R.T. approvisionnent une vingtaine de secteurs industriels : peintures, adhésifs, caoutchouc, élastomères, encres d'imprimerie, parfums, cosmétiques, arômes, chewing-gums, désinfectants, détergents, huiles industrielles et minières, additifs pour bitumes.



D.R.T. - Site de Castets

Le site D.R.T. de Castets, situé au sud du bourg en bordure de la double voie Bordeaux - Bayonne, a démarré son activité en 1987.

Totalement dédié à la Chimie Fine, son activité est basée sur la transformation de matières premières terpéniques provenant du site de Velle-Saint-Girons en molécules élaborées destinées au domaine de la parfumerie.

En collaboration avec la société suisse Firmenich, les D.R.T. exploitent également sur ce site un atelier d'époxydation (Fider).

Les laboratoires de recherche et de développement dans le domaine des terpènes sont implantés sur ce site.

L'effectif global du site de Castets est de 90 personnes dont 50 travaillant en régime continu.

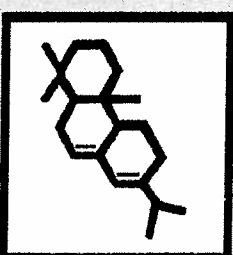
LES PRODUITS

La production du site est de l'ordre de 6 000 tonnes par an. Les molécules synthétisées à Castets sont principalement l'équivalent de molécules naturelles produites par le règne végétal.

Les fonctionnalités chimiques sont de type alcools, esters, époxydes, aldéhydes ou cétones. Les points de départ de ces synthèses sont l'alpha-pinène, le bêta-pinène ou le delta-3-carene, composés majeurs des essences de térébenthine et de papeteries.

LES APPLICATIONS

Les produits réalisés à Castets sont des composés de base entrant dans la composition de parfums destinés à la parfumerie alcoolique (parfums de marque, eaux de toilette, after-shave, etc) ou à la parfumerie lessivielle (savons et lessives en poudre, savons moulés, savons liquides et détergents).



GRANEL S.A.S. - Site de Lesperon

Filiale des D.R.T. depuis 1984, la société **GRANEL** est située au nord-est du bourg de Lesperon, non loin de la double voie Bordeaux - Bayonne. Elle emploie 80 personnes dont 50 travaillant en semi-continu ou en continu.

L'activité de GRANEL est centrée sur la transformation de la colophane. Après fusion de la colophane dans des fours ou réception de colophane liquide, celle-ci est combinée à différents réactifs solides, liquides ou gazeux pour produire une gamme étendue de colophanes transformées.

LES PRODUITS

La production de l'ensemble des ateliers est de l'ordre de 30 000 tonnes par an et concerne les produits suivants :

- vernis pour encres d'imprimerie,
- savons de colophanes,
- esters de colophanes,
- colophanes polymérisées,
- colophanes hydrogénées,

- huiles de résines,
- résines abète-formo-phénoliques,
- résinates de calcium et d'oxydes métalliques.

LES APPLICATIONS

Les colophanes transformées issues du site sont destinées à différents secteurs industriels :

- encres d'imprimerie (magazines et journaux),
- fabrication de caoutchoucs (caoutchoucs synthétiques pour pneumatiques),
- fabrication de chewing-gums (gomme de base),
- adhésifs (collage de revêtements de sols, emballages),
- peintures,
- élastomères (joints d'étanchéité, mastics),
- additifs pour bitumes et enduits routiers.

Qualité - Hygiène - Sécurité - Environnement Développement Durable

Les sites industriels des D.R.T se sont engagés dans une démarche volontaire de progrès continu incluant la protection des personnes, des biens et de l'environnement qui se traduit notamment par la signature, en 1990, de la charte mondiale de protection de l'environnement "Responsible Care".

Soumis à la réglementation régissant les installations classées "Seveso II", soit Seveso seuil haut (établissement à risque élevé), les sites des D.R.T disposent d'un Système de Management Intégré permettant de satisfaire aux exigences en matière de prévention des risques industriels majeurs. Les sites des D.R.T ont ainsi consacré 25 M€ à la mise en œuvre de leur politique sécurité durant ces 18 dernières années incluant les investissements suivants :

- **en matière de prévention :**
 - études des dangers (analyse des risques et modélisation des effets) ;
 - automatisation des conduites des procédés et de mise en sécurité ;
 - inertage des réservoirs de liquides inflammables et détection de gaz inflammables et d'incendie ;
 - alimentation électrique de secours ;
 - surveillance vidéo permanente des zones sensibles ou à risque ;
 - formation et habilitation des personnels des sites et des intervenants externes ;
 - surveillance permanente des sites.
- **en matière de protection :**
 - cuvettes de rétention pour les stockages de produits liquides ;
 - installations fixes d'extinction incendie des ateliers de production et des réservoirs de liquides inflammables ;
 - protection contre les effets de la foudre ;
 - importantes réserves d'eau d'incendie et bassins de confinement des eaux d'extinction d'incendie ;

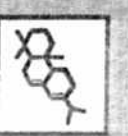
- équipiers d'intervention formés et régulièrement entraînés sur les sites ;
- importants équipements mobiles de lutte et de protection contre les effets thermiques et toxiques.

Parallèlement, les D.R.T ont affecté 13 M€ à la mise en œuvre de leur politique de protection de l'environnement incluant les investissements majeurs suivants :

- une station d'épuration physico-chimique (1989), une station d'épuration biologique et une déchetterie interne (1997) ;
 - une nouvelle chaudière de production de vapeur équipée d'un électro-filtre sur les fumées de combustion (1993) ;
 - le traitement des fumées de l'incinérateur (1996) et leur traitement complémentaire (2007).
- Cette dynamique de progrès continu constitue une composante majeure du développement durable qui se traduit pour D.R.T par la recherche d'une triple performance :
- **environnementale** avec :
 - l'utilisation et la valorisation de ressources naturelles renouvelables ;
 - l'étude et la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles en matière de réduction des pollutions ;
 - la recherche de produits moins dangereux pour la santé et l'environnement.
 - **économique** avec :
 - une politique constante et dynamique d'investissements et une activité soutenue de recherche et de développement de nouveaux produits.
 - **sociétale** avec :
 - l'emploi de personnel local formé aux métiers de la chimie ;
 - l'amélioration constante des conditions de travail ;
 - la communication externe.



RISQUES INDUSTRIELS ET CODES D'ALERTE



De par la nature et les quantités des produits stockés et utilisés, les sites industriels D.R.T sont soumis à une autorisation de la Préfecture assujettie à la Directive dite "Seveso II", soit Seveso seuil haut (établissement à risque élevé). Du fait de cette classification, les D.R.T identifient systématiquement les risques que comportent l'emploi et le stockage des matières dangereuses, les activités exercées sur les sites ainsi que les différents scénarios d'accidents.

La nature des activités industrielles des sites D.R.T engendrent des risques :

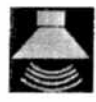
- d'incendie,
- d'explosion,
- de fuite toxique,
- de pollution du milieu naturel.

La réalisation d'études de dangers sur l'ensemble des procédés de fabrication et la mise en place d'un Plan d'Opération Interne (POI) doivent permettre de limiter les conséquences d'un accident éventuel. Ces dispositifs sont complétés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI) destiné à assurer une protection maximale aux populations situées à proximité des sites pour le cas où les conséquences d'un accident dépasseraient les limites de l'établissement.

D.R.T collabore par ailleurs étroitement avec les autorités chargées du secours des populations et dispose de plans d'urgence, d'équipements et de personnel formé pour faire face aux situations d'urgence.

ALERTE POI : Plan d'Opération Interne
(Alerte du personnel sur site)

Accident de personnes, feu, fuite toxique, rejet accidentel ne dépassant pas l'enceinte du site.



Déclenchement de l'alerte POI / Confinement sur site
2 séquences de 10 secondes
(son continu : $\overline{\text{---}}$ | $\overline{\text{---}}$)



Fin d'alerte
1 séquence de 30 secondes
(son continu : $\overline{\text{---}}$)

ALERTE PPI : Plan Particulier d'Intervention
(Alerte des populations)

Accident majeur de personnes, feu, fuite toxique, rejet accidentel dont les conséquences pourraient dépasser l'enceinte du site.



Déclenchement de l'alerte PPI / Confinement de la population locale
3 séquences de 1 minute et 41 secondes
(son modulé : $\overline{\text{---}}$ | $\overline{\text{---}}$ | $\overline{\text{---}}$)
1mn 41s 1mn 41s 1mn 41s



Fin d'alerte
1 séquence de 30 secondes
(son continu : $\overline{\text{---}}$)

Les sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois vers 12 h 00.

Voir au dos les réflexes à adopter en cas d'alerte.

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

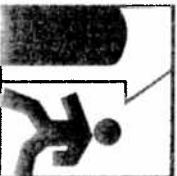
À conserver soigneusement



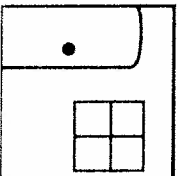
SI VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL D'ALERTE, SIRÈNE AU SON MODULÉ DE 3 SÉQUENCES DE 1 MINUTE ET 41 SECONDES, VOUS DEVEZ RÉAGIR IMMÉDIATEMENT :

1 mn 41 s 1 mn 41 s 1 mn 41 s

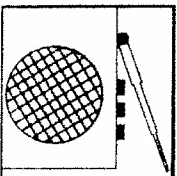
À FAIRE IMMÉDIATEMENT



Enfermez-vous tout de suite.
Ne restez pas à l'extérieur ni dans un véhicule.



Fermez portes et fenêtres.
Fermez, calfeutrez et éloignez-vous des ouvertures.



Écoutez la radio :

- France Inter FM 87.9 ou 89 Mhz
- France Info FM 105.5 Mhz
- France Bleu Gascogne FM 100.5 Mhz

À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas. Évitez toute flamme ou étincelle.



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les secours.



ATTENDEZ LA FIN DES CONSIGNES DES AUTORITÉS À LA RADIO OU LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE POUR SORTIR (sirène son continu de 30 secondes)

7



Les Dérivés Résiniques et Terpéniques

30, rue Gambetta - B.P. 206 - 40105 Dax Cedex
Tél. : 05 58 56 62 00 - Fax : 05 58 56 62 22
www.drt-france.com

8

Etat d'avancement PPRT de DRT Vielle Saint Girons

Présentation DRIRE

DRIRE
DIRECTIONS
REGIONALES
DES RISQUES
INDUSTRIELS
MAJEURS

Point sur les PPRT

Etat d'avancement du PPRT de DRT Vielle St Giron

- Plan de la présentation
 - Rappel du contexte et de la méthode de travail
 - DRT Vielle St Giron : Périmètre d'étude du PPRT
 - DRT Vielle St Giron : avancement du travail sur l'aléa
 - Poursuite de la dé

CLIC du 20 novembre 2008

1

Contexte

- Un CLIC unique pour 3 PPRT :
 - PPRT DRT- Vielle St Giron (cf. suite présentation)
 - PPRT DRT Castets : prescription envisagée 1er semestre 2009
 - PPRT GRANEL : prescription envisagée 2e semestre 2009

CLIC du 20 novembre 2008

2

Méthode de travail

- Démarche PPRT =
 - gestion de l'urbanisation autour des sites AS après réduction des risques à la source
 - sélection des phénomènes dangereux utilisés pour la maîtrise de l'urbanisation

CLIC du 20 novembre 2008

3

Méthode de travail

- Pour mener cette démarche, les études réalisées par les exploitants doivent :
 - identifier de façon complète les phénomènes dangereux du site (causes, barrières de sécurité)
 - évaluer les conséquences en termes d'effets
 - évaluer la probabilité des phénomènes
 - évaluer la gravité des phénomènes (population touchée)
- ces données permettent d'orienter les mesures de maîtrise des risques complémentaires à mettre en place

CLIC du 20 novembre 2008

4

Méthode de travail

- Les phénomènes non exclus servent à établir le périmètre PPRT
- Dans ce périmètre, les aléas (couple probabilité, intensité) seront déterminés ainsi que les enjeux (population potentiellement exposée)
- Ces données permettront de définir en association avec les élus et avec le CLIC les modalités d'urbanisation future et la gestion de l'urbanisation existante (expropriation, délaissement, renforcement du bâti)

CLIC du 20 novembre 2008

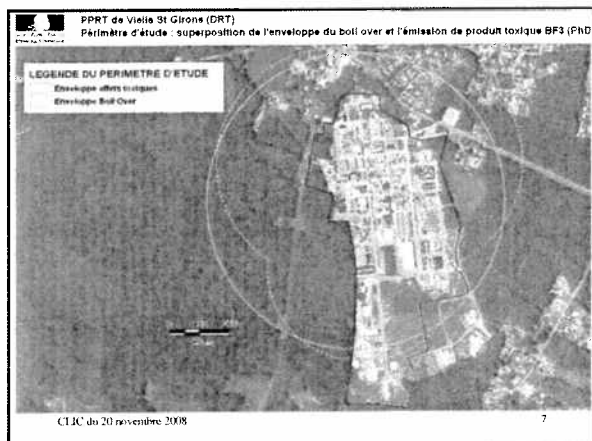
5

Cas de DRT Vielle St Giron

- Dernière étude de dangers : mars 2005 complétée en 2007 et été 2008
- près de 70 phénomènes dangereux identifiés, modélisés, cotés en probabilité
- PPRT prescrit le 30 mai 2008 (cf. carte page suivante)
- Modalités de concertation prescrites

CLIC du 20 novembre 2008

6



Cas de DRT Vielle St Girons

Avancement du travail sur l'aléa

- Consolidation des effets et probabilités des phénomènes dangereux à partir de l'étude de dangers de l'exploitant
- Une particularité : la cinétique des boil over retenus pour le PPRT. Cinétique lente ou rapide ?
- Cinétique lente = protection des personnes exposées le temps que la situation accidentelle se déclenche

CLIC du 20 novembre 2008

8

Cas de DRT Vielle St Girons

- Temps de déclenchement des Boil Over du site DRT :

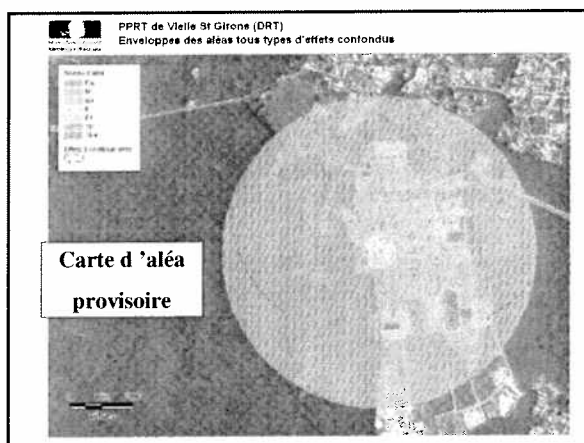
de 5 h à 26 h en fonction du remplissage du bac
 (de 200 à 400 m d'effets irréversibles)

- position actuelle :

Les boil over sont qualifiés de lents. Cette étape sera validée dans le cadre d'un exercice PPI.

CLIC du 20 novembre 2008

9



Poursuite de la démarche

- Définition précise de la carte d'aléa (validation de la cinétique) - rapport aléa
- Arrêté complémentaire actant les barrières de sécurité à mettre en œuvre pour le PPRT

CLIC du 20 novembre 2008

11

Poursuite de la démarche

- Préparation du règlement du PPRT avec le groupe projet : proposition de composition du groupe projet :

DRT, Mairie de Vielle St Girons, Communauté de communes du canton de Castets, le président du CLIC, un membre du collège riverains.

- Planning PPRT (cf. suite de la présentation)

CLIC du 20 novembre 2008

12

Calendrier prévisionnel PPRT - DRT

PHASAGE ELABORATION PPRT DRT Vielle St Girons

Version 17-9-2008

DATES	rappel / dates à saisir GIDIC						ETUDE		1 ^{er} tr 2009	2 ^e tr 2009	3 ^e tr 2009	4 ^e tr 2009	5 ^e tr 2009	6 ^e tr 2009
	16/4/2008	16/4/2008	26/4/2008	30/5/2008	Décembre 2009	Janvier 2009	1 ^{er} tr 2009	2 ^e tr 2009						
PHASES	ETUDE													
Analyse et élaboration	Définition du périmètre d'étude « MIF-MID » Transmission DDE	Projet AP prescription	Consultation C.M (mois)	AP prescription	Superposition des cartes	Zonage brut et investigations complémentaires (vulnérabilité + estimations foncières si besoin) à lancer dès que possible	Pré-projet PPRT :	STRATEGIE		ENQUETE PUBLIQUE	APPROBATION			
								Attention / APC *	Projet PPRT Cf R515-41					
CLIC	21/03/2007	20/11/2008												
concentration	Dossier public + INTERN ET	Mettre AP signé + Rapport + périmètre étude	Ajouter cartes + rapport aléa	Ajouter zonage règlement	Bilan concertation			Région 3 du CLIC		Projet amendé				
	Réunion publique		Réunion publique	Réunion publique	Bilan concertation			Région 3 du CLIC		Nouvelle réunion publique				
Association			Réunion GT 1 Réunion GT 2		Bilan concertation			Demande avis (2 mois -R515-43) avec bilan concertation Région 3 du CLIC						
		(*) si mesures complémentaires à prescrire l'APC doit être pris au plus tard à ce stade (et les mesures prescrites dans un délai de 5ans maxi / date de l'APC ; R 515-41) - en rouge les délais réglementaires (réponse...) - rappel 18 mois entre AP prescription et approbation (R 515-40)												
Le PPRT approuvé vaut SUP (L 515-23) ; au delà commence la mise en œuvre effective au titre du code de l'urbanisme non couverte par ce tableau p 43 à 51 du guide) A noter le délai de 3mois pour annexer le PPRT au PLU (ou d'office 1 an par le Préfet) Si mesures foncières projet de convention, demande de crédits correspondants puis signature des conventions de financement en principe dans le délai d'un an suivant approbation du PPRT (il faut donc lancer les évaluations foncières et éventuelles mesures supplémentaires dès la phase étude et anticiper les négociations dès qu'un projet de PPRT fait apparaître des zones potentiellement « expropriables ou délaissables »)														

